

Télécharger les données au format tableau

Bâtiments d'élevage

bovins, porcins, poules et poulets

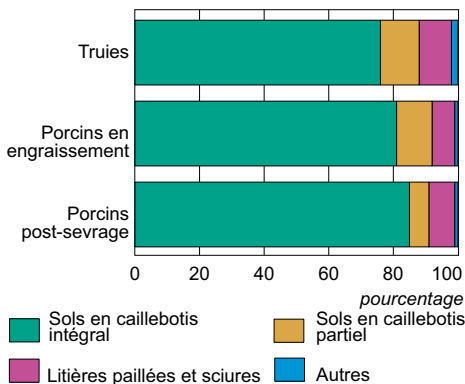
Les capacités des bâtiments d'élevage de bovins (proches de 19,5 millions de places en 2010) sont d'abord destinées au cheptel de souche (82 %, vaches et renouvellement du cheptel) puis aux bovins à l'engraissement (13 %) et enfin aux veaux de boucherie (5 %). Les stabulations libres avec litière accumulée prédominent pour les cheptels de souche et les bovins à l'engraissement (respectivement 73 % et 86 % des capacités de chacun de ces cheptels). Dans ce type de logement, le système aire paillée intégrale domine pour les deux cheptels. Les stabulations libres avec logettes et les étables entravées représentent chacune plus de 12 % des capacités du cheptel de souche. Les box collectifs sont le premier mode de logement de veaux de boucherie avec 47 % des capacités d'élevage du cheptel. Les baby box restent peu développés.

Les capacités d'élevage des porcins étaient de 15 millions de places en 2010 : 62 % pour les porcins à l'engraissement, 30 % pour les porcins post-sevrage et 8 % pour les truies. Les bâtiments des élevages porcins sont majoritairement équipés de caillebotis, total ou partiel, pour toutes les catégories d'animaux. Les litières paillées représentent moins de 10 % du total des capacités.

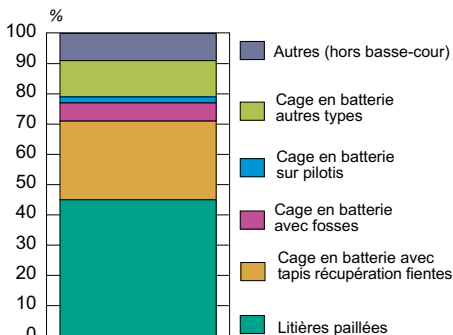
Les capacités d'élevage de poules et poulets étaient de 106 millions de places en 2010. Les modes de logement, litières paillées et cage, représentent chacun environ 45 % des capacités d'élevage. S'agissant des cages, le système du tapis avec récupération des fientes domine.

Le mode de logement des cheptels porcins et poules et poulettes en 2010

• Pour les porcins

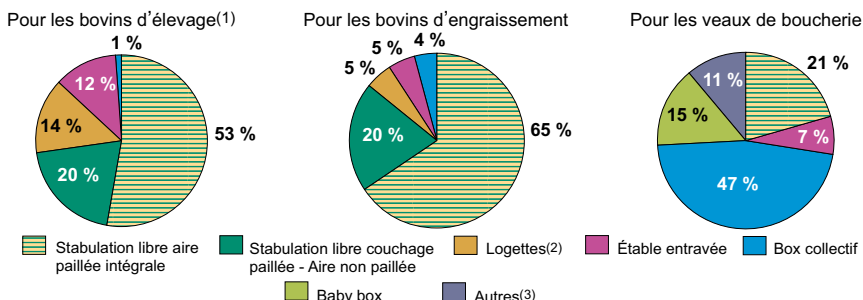


• Pour les poules et poulettes



Champ : France.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010.

Le mode de logement des cheptels bovins en 2010



(1) L'appellation « Bovins d'élevage » regroupe les vaches et tous les animaux présents sur l'exploitation destinés au renouvellement du cheptel (génisses, futurs taureaux reproducteurs).

(2) Y compris box collectif (1 % au niveau France métropolitaine).

(3) Stabulation libre - Aire non paillée et logettes.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010.